

## Etude tête de bassin

---

Réunion du COPIL du 14 septembre 2017

Le COPIL de l'étude têtes de bassin s'est réuni à 14h à Ebreuil à la maison des services, sous la présidence de M. ESTIER. Il remercie toutes les personnes présentes.

### ORDRE DU JOUR

- Validation de la phase 2
- Analyse des résultats de la phase 3 et validation
- Questions/ Remarques

---

Cette étude est cofinancée par l'Agence de l'eau Loire Bretagne et par l'Union européenne avec le FEDER

## LISTE DES PRESENTS

NOM			REPRESENTANT	PRESENCE
Monsieur	Emmanuel	FERRAND	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	Excusé
Madame	Véronique	POUZADOUX	Conseil Départemental de l'Allier	Excusée
Madame	Clémentine	RAINEAU	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	Présente
Monsieur	Pascal	ESTIER	Mairie des Ancizes-Comps (63)	Présent
Monsieur	Daniel	SAUVESTRE	Mairie de Châteauneuf-les-Bains (63)	Excusé
Monsieur	Gilles	JOURNET	Communauté de communes en pays St-Pourcinois (03)	Présent
Monsieur	Jean	MICHEL	SMAD des Combrailles	Excusé
Monsieur	Pierre	A. TERIITEHAU	SMAT du Bassin de Sioule	Présent
Monsieur	Nicolas	BONNEFOUS	Chambre d'Agriculture de l'Allier	Présent
Monsieur	Maurice	LEDRAPPIER	Délégation Régionale D'EDF	Excusé
Monsieur	Bernard	DEVOUCOUX	FRANE	Excusé
Madame	Audrey	NADALLE	MISEN 63	Présente
Madame	Béatrice	RAYNAUD	MISEN 03	Excusée
Madame	Sandrine	COULAUD	DREAL Auvergne	Excusée
Monsieur	Olivier	SIMEON	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Présent
Monsieur	Vincent	JOURDAN	SMAT du Bassin de Sioule	Présent
Madame	Béregère	CALENTIER	Conseil Régional Auvergne - RA	Excusée
Madame	Mathilde	NORMAND	Conseil Départemental 63	Excusée
Monsieur	Rodolphe	RIDEAU	Conseil Départemental 03	Excusé
Madame	Nadège	GUIMARD	PNR des Volcans d'Auvergne	Excusée
Madame	Adeline	HUCLIN	SMAD des Combrailles	Excusée
Madame	Mélanie	GOETTMANN	SMAD des Combrailles	Excusée
Monsieur	Vincent	JOURDAN	CC St-Pourçain Sioule Limagne	Présent
Monsieur	Julien	MARTENS	Chambre d'Agriculture de l'Allier	Excusé
Monsieur	Arnaud	MULLIE	Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme	Présent
Monsieur	Michael	LELIEVRE	Fédération du Pêche de l'Allier	Excusé
Monsieur	Luc	BORTOLI	Fédération du Pêche du Puy-de-Dôme	Excusé
Madame	Mylène	MALBRUNOT	AFB	Présente
Monsieur	Laurent	DESAUNOIS	AFB - SD	Présent
			ONF	Excusé
Monsieur	Emmanuel	FAVRE-D'ANNE	CRPF	Excusé
Madame	Céline	BOISSON	EP Loire, animatrice SAGE Sioule	Présente

## VALIDATION DE LA PHASE 2

La phase 2 consistait à caractériser l'ensemble des têtes de bassin sur les plans hydrologique et écologique puis d'identifier celles stratégiques à l'échelle du bassin versant de la Sioule à partir des éléments de bibliographie, des données existantes, d'entretien et/ou des analyses de terrain.

Le COPIL a fait le choix de classer l'ensemble des têtes de bassin comme stratégiques et de définir en contrepartie des priorités d'intervention pour la préservation et la restauration des têtes de bassins sur la base des principes suivants :

- Plus la tête de bassin est dégradée et menacée plus il est urgent de la restaurer
- Plus la tête de bassin est en bon état et menacée plus il est urgent de la préserver

Les remarques formulées concernent :

- La fiche masse d'eau n'est pas lisible (nom, cartes, légendes, ...)
- La carte des priorités d'intervention n'est pas lisible et facilement compréhensible

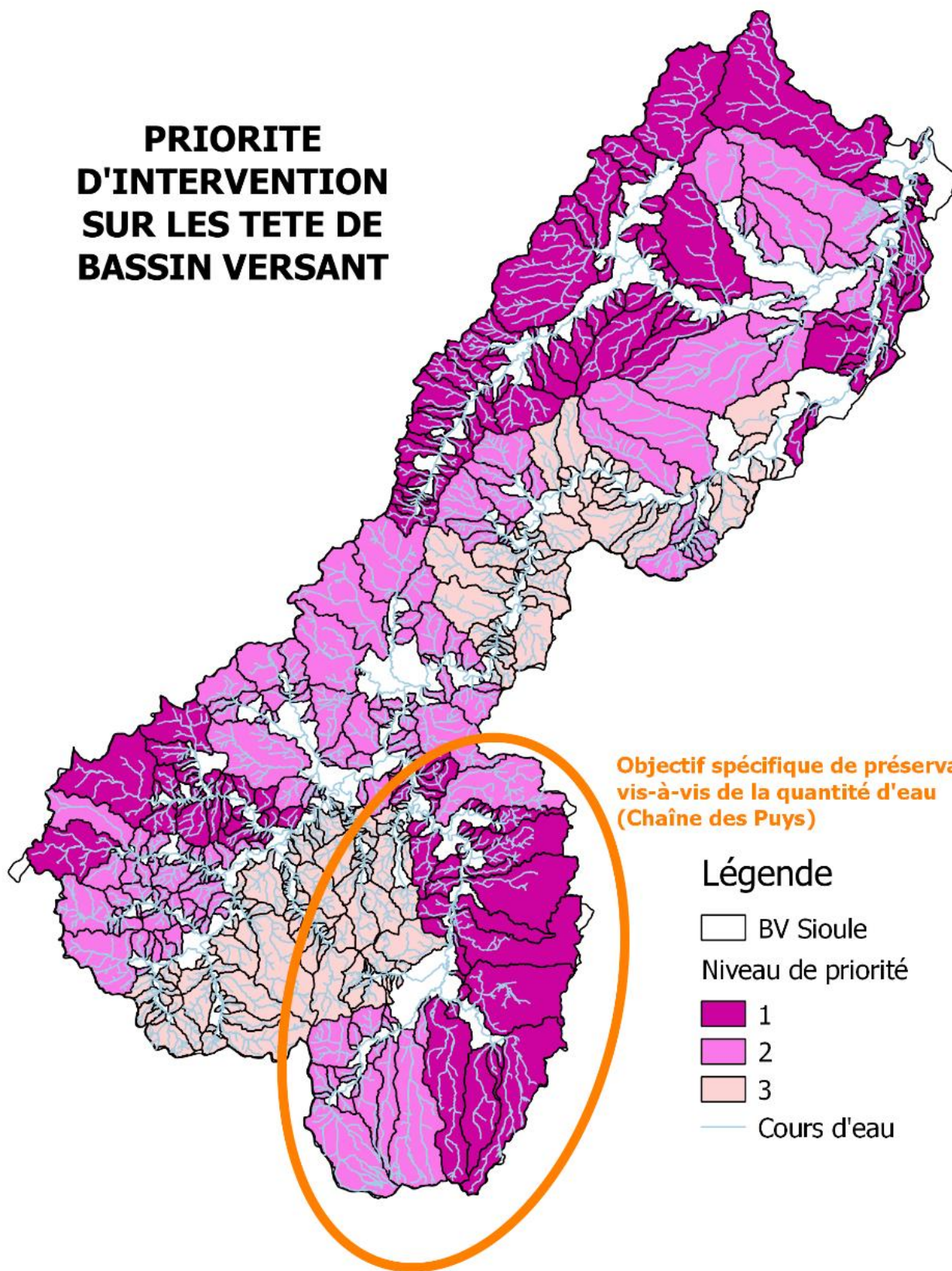
Les modifications suivantes sont apportées par le COPIL :

- Ne pas distinguer objectif de restauration, de préservation, les 2 sur la même carte
- Ne faire qu'une carte globale « priorité d'intervention » avec seulement 3 niveaux de priorité et une identification de la zone de préservation au titre de l'hydrologie.
  - o Le Coli (FRGR1660) : seules têtes de bassin en priorité 3. La passer en priorité 2 pour plus de cohérence avec les têtes de bassin voisines et supprimer ce niveau de priorité.
  - o Le Bort (FRGR1712) : seules têtes de bassin en objectif de restauration sur le secteur alors que l'état n'est pas sensiblement différent. La mettre en priorité 2 avec un objectif de restauration
  - o La Miouze (FRGR0280) : passe en priorité d'intervention 2 (peu dégradé)
  - o La Sioule amont (FRGR1212 + FRGR0271a), le Sioulot (FRGR2227), le Ceyssat (FRGR1297), le Mazaye (FRGR1372) : passe en priorité d'intervention 1 (soit dégradation avéré et/ou menaces forte)
  - o Le Mazière (FRGR1652) : passe en priorité d'intervention 2 (bon état et peu de menace, enjeu de préservation)

Les modifications doivent être apportés à la fois dans le tableau et sur la cartographie. La carte attendue figure ci-après.

**La phase 2 est validée sous réserve d'intégrer les modifications énoncées et de revoir la présentation de la fiche masse d'eau.**

# PRIORITE D'INTERVENTION SUR LES TETE DE BASSIN VERSANT



Objectif spécifique de préservation  
vis-à-vis de la quantité d'eau  
(Chaîne des Puys)

## Légende

□ BV Sioule

Niveau de priorité

■ 1

■ 2

■ 3

— Cours d'eau

## ANALYSE DES RESULTATS DE LA PHASE 3 ET VALIDATION

Cette phase a pour objectif de proposer des objectifs et des préconisations de gestion adaptées

Elles doivent être de 2 ordres :

- des préconisations générales permettant d'alimenter les réflexions de la CLE lors d'une future révision du SAGE ;
- des préconisations territorialisées au niveau des têtes de bassin stratégiques (soit à l'échelle de la tête de bassin ou d'un territoire homogène), permettant d'initier une démarche locale (mise en place d'outils contractuels, ...).

Le travail du Bureau d'étude SCE a déjà fait l'objet d'une présentation le 29 juin 2017. Le temps de la réunion n'avait pas permis aux membres du COPIL de s'appropriier les documents. Il a été acté de leur laisser tout l'été pour transmettre leurs remarques. Seulement 3 structures ont fait remonter leurs observations (PNRVA, Chambre d'agriculture 03 et ONEMA).

A l'unanimité, le COPIL considère que le travail fourni ne correspond pas réellement aux attentes car les objectifs et préconisations formulées correspondent en grande partie à celle du SAGE et sont peu spécifiques aux têtes de bassin. La plus-value de l'étude est remise en question.

De plus, certaines préconisations n'ont pas lieu d'être car les opérations ont d'ores et déjà été réalisées, sont en cours ou non pertinentes (H2, K1, I1, G, A1, ...)

Par ailleurs, la cartographie de chaque préconisation présente peu d'intérêt car similaires entre elles pour un même objectif.

**Le COPIL demande à ce que le travail de définition des objectifs et des préconisations soit revu pour permettre de mieux identifier les préconisations d'ordre général et spécifique aux têtes de bassin. La phase 3 ne peut pas être validée en l'état.**

La séance est levée à 17h.